30e ANNEE N° 2427 PARAIT LE SAMEDI 4 AVRIL 1914

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Les Élections de 1914

COMMENT NOUS VOTERONS

A la veille des élections générales qui auront lieu, cette année, les 26 avril et 10 mai prochains, il importe de rappeler que le Parlement a voté récemment diverses dispositions qui modifient quelque peu le mode de votation jusqu'ici en vigueur. Il ne s'agit pas d'une réforme électorale proprement dite, mais de conditions matérielles nouvelles auxquelles les électeurs ont besoin de s'accoutumer

C'est d'abord le vote sous enveloppe destiné à assurer le secret de cette manifestation essentielle de la volonté populaire, en même temps que l'indépendance et la liberté absolues du suffrage universel.

Dans ce but, des enveloppes opaques et uniformes, timbrées du cachet des préfectures, seront envoyées aux maires par les préfets, cinq jours au moins avant l'élection. Elles devront être en nombre supérieur de moitié à celui des électeurs inscrits. Le jour du vote, elles seront déposées sur le bureau électoral et tenues à la disposition des électeurs.

En entrant dans la salle du scrutin, l'électeur fera constater son identité et son droit par la production de sa carte ou par les autres procédés actuellement en usage. Puis, il prendra lui-même une enveloppe, et, sans quitter la salle, se rendra isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards pendant qu'il mettra son bulletin dans l'enveloppe...

Il y aura, en effet, dans chaque salle de scrutin, au moins deux isoloirs. S'il y a plus de 600 électeurs, il y aura en plus un isoloir par 300 électeurs ou fraction de 300 électeurs. Ces isoloirs sont des façons de cabines en planches, à rideaux et à tringles, où l'électeur pourra être absolument soustrait aux regards. L'électeur infirme qui ne saurait introduire son bulletin dans l'enveloppe ou celle-ci dans l'urne, pourra se faire assister par un électeur de son choix.

Après avoir mis son bulletin sous enveloppe, l'électeur sortira de l'isoloir, fera constater au président du bureau, sans le lui laisser toucher, qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et introduira lui-même cette enveloppe dans la boîte du scrutin. Cette boîte aura deux serrures dissemblables ; la clef de l'une restera entre les mains de l'assesseur le plus âgé, l'autre entre celles du président.

Au moment du dépouillement, la boîte du scrutin sera ouverte et l'on comptera les enveloppes ; le nombre de celles-ci est il plus grand ou moindre que celui des émargements ? Il en sera fait mention au procès-verbal. Des scrutateurs, divisés par tables de quatre au moins, seront chargés du dépouillement. Ils devront savoir lire et écrire et seront choisis par le président parmi les électeurs présents.

Il sera permis aux candidats ou aux listes en présence de désigner respectivement les scrutateurs. S'ils usent de cette faculté, ils devront remettre au président la liste des électeurs proposés, une heure au moins avant la clôture du scrutin. Les scrutateurs ainsi désignés seront répartis autant que possible de telle façon que les candidats aient à chaque table, en nombre égal, des scrutateurs de leur choix.

Le président répartira entre les tables les enveloppes à vérifier. Un scrutateur tirera le bulletin de chaque enveloppe et le passera déplié à un autre scrutateur qui le lira à haute voix Deux autres scrutateurs au moins relèveront sur les listes préparées à cet effet, le ou les noms portés sur les bulletins de vote.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul. Si ces bulletins portent des candidats ou des listes différentes, ils ne comptent que pour un vote quand ils désignent la même liste ou le même candidat.

Les bulletins blancs, ceux qui ne contiennent pas de désignation suffisante des candidats ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins sans enveloppe ou insérés dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes, portant des mentions injurieuses pour les candidats ou des tiers, seront impitoyablement déclarés nuls et déduits du nombre des suffrages exprimés. Ils n'entreront donc plus en compte dans le calcul de la majorité.

Le procès-verbal sera rédigé en double. L'un des doubles restera au secrétariat de la mairie, l'autre sera déposé immédiatement à la mairie, à l'adresse du préfet, sous pli scellé et recommandé.

Le recensement sera fait pour toute circonscription électorale au chef-lieu du département, en séance publique, au plus tard le mercredi qui suivra le scrutin, par une commission spéciale. Cette Commission se composera du président du tribunal civil et de quatre membres du conseil général non candidats, qui y compteront la plus longue durée de fonctions. A durée égale, les plus âgés seront préférés.

Un procès-verbal constatera le recensement.

Pénalités

Rappelons enfin que quiconque aura violé le secret du scrutin, porté atteinte à sa sincérité, empêché les opérations du scrutin ou en aura changé le résultat, encourra un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 500 francs.

La tentative sera punie comme le délit consommé

La peine sera portée en double pour les fonctionnaires.

L.

UN FEU D'HISTOIRE

LE PAYSAN et LA RÉPUBLIQUE

Les Paysans ont fait confiance à l'Empire

L'Empire a ruiné l'agriculture

Il est incontestable que le paysan français ait fait confiance à l'Empire.

Il attribua à l'influence d'un homme ce qui était le résultat de conditions économiques spéciales.

Nous allons expliquer comment.

Pour apprécier à sa juste valeur, non seulement l'importance, mais aussi et surtout l'opportunité des grandes lois républicaines prises par les Gouvernements qui se sont succédé depuis la chute de l'Empire pour sauvegarder les intérêts des travailleurs des champs, il est nécessaire de se reporter à quelques années en arrière et de considérer d'abord ce qu'était à l'apogée de l'Empire, vers 1860, l'agriculture française. Nous examinerons ensuite les raisons pour lesquelles elle traversa, après la guerre, une crise aussi terrible que le furent nos défaites.

Quelques chiffres :

En 1860, la grande industrie urbaine n'avait pas encore fait les progrès que nous constatons aujourd'hui. Sur une population de 37 millions d'habitants, la France comptait plus de 26 millions d'agriculteurs.

Les statistiques officielles nous enseignent que déjà les petits propriétaires formaient l'immense majorité de la classe rurale.

Sur un ensemble de 3.200.000 exploitations rurales, plus de trois quarts n'avaient que un à dix hectares de superficie et 150.000 seulement en dépassaient quarante.

La mise en valeur de ces exploitations était elle-même extrêmement divisée : sur 5.200.000 propriétaires, 3.800.000 s'occupaient eux-mêmes de leurs terres et en retiraient un bénéfice très rémunérateur.

C'était une époque de production intense, mais le sol qui ignorait alors les engrais s'appauvrissait, pour ainsi dire, automatiquement, se vidait un peu chaque année de sa sève, selon la grande et curieuse loi physique qu'à formulée le grand économiste allemand Otto Effertz.

Mais on ne s'en apercevait pas encore, on ne pouvait pas s'en apercevoir.

Si l'on recherche avec soin ce qui pouvait être, à ce moment le revenu du capital agricole de la France, on voit que les céréales occupaient le premier rang avec 5 milliards, le houblon, le cidre et les vins arrivaient au second, avec un milliard et demi environ

La transformation unique des méthodes culturales, l'abrogation inopportune des grandes lois douanières allaient provoquer la crise dont la République actuelle supporta tout le poids.

La faute de l'Empire

Nous n'insisterons pas sur la transformation brusque des méthodes culturales, sur ces applications à l'agriculture des découvertes chimiques et mécaniques. Mais alors que les greniers de Russie, d'Amérique commençaient à se déverser sur nos marchés, alors que les innombrables troupeaux d'Australie, d'Argentine se mettaient en marche vers le Vieux Monde, le Gouvernement de Napoléon III, vraisemblablement pour satisfaire aux sollicitations dont il était l'objet de la part des Etats intéressés, démolissait d'un coup de plume la barrière qui défendait nos producteurs et nos produits contre la concurrence étrangère.

Le coup fut fatal à l'agriculture française. La crise se prépara lentement, inexorablement et, après 1870, éclata dans toute son intensité, au moment précis où notre industrie se trouvait être, elle aussi, momentanément abattue par nos désastres.

Le gouvernement impérial demeura impuissant à prévenir la crise que la brusque transformation des méthodes culturales, que le développement progressif de l'outillage économique de nos rivaux sur les marchés du monde, que sa propre impéritie avait amorcée.

Par son imprévoyance, l'Empire qui conduisit la nation à la plus douloureuse des défaites porta à l'agriculture française le coup le plus rude qu'elle eut jamais reçu.

Elle devait s'en relever assez vite, grâce aux efforts inlassés des travailleurs des champs, grâce surtout au concours de la République qui a aidé le paysan à se relever, à lutter et qui vient de lui mettre en mains des outils magnifiques, dont on va constater graduellement les résultats féconds.

Les lois nouvelles

Il est facile de voir en effet que sous l'Empire, c'est la terre seule qui travaillait pour le paysan, le Gouvernement n'y est pour rien.

Maintenant, au contraire, c'est la République qui, par tout un ensemble de lois, d'actes et d'efforts vient en aide au petit propriétaire rural appauvri par l'appauvrissement de la terre et la concurrence économique grandissante.

Certes, notre République a bien mérité de tous les travailleurs. Mais on a trop coutume de croire et de dire que sa sollicitude a été surtout vers les travailleurs des villes. C'est une erreur, comme nous allons le voir. La troisième République n'a pas (comme certains trop souvent l'en accusent par calcul ou par ignorance) négligé de s'occuper des paysans.

Elle a fait pour lui ce qu'elle a fait pour tous et c'est justement la grandeur et la fécondité de son œuvre qui effraient les pêcheurs en eau trouble, qui nous expliquent le vaste effort actuellement tenté pour arrêter dans son essor la République démocratique de tous les travailleurs.

Considérons d'abord les mesures d'ordre législatif que prit, dès ses débuts, la République pour enrayer les effets de la crise agricole que lui léguait l'Empire.

Gambetta, Jules Ferry les définirent dans un programme d'action qui se retrouve dans maints de leurs discours parlementaires.

Pour ne pas entrer dans un exposé technique trop avide de cette longue série de lois, nous allons en diviser l'étude en deux parts :

Les premières lois, d'ordre essentiellement *économique* eurent un effet direct sur la *production*.

Elles l'encouragèrent par l'allocation de primes, la lutte contre les maladies et la fraude, la facilitèrent en facilitant la circulation. Les secondes, d'ordre exclusivement *social*, portèrent sur le producteur et tendirent à développer l'instruction technique, la solidarité agricole (crédit et mutualité agricoles). D'un fonctionnement plus récent, riche

© VILLE DE SISTERON

en avenir, elles termineront cette revue rapide de tout ce que la République a fait pour le paysan.

Tout homme de sens, qui sait réfléchir, verra, par lui-même, sans phrases, sans discours, où est la vérité, où sont ses vrais amis, où est son avenir.

Les lois pour la production et la circulation des produits agricoles

Certaines cultures périclitant, soit parce que leurs produits se trouvèrent concurrencés par des produits similaires étrangers, soit par ce que leurs exploitants se décourageaient, le Gouvernement créa des encouragements sous forme de primes.

C'est ainsi, par exemple, que, pour préserver l'industrie textile et l'industrie de la soie, les Chambres accordèrent, en 1891, un crédit de plus de 3 millions de francs.

De même, la loi du 3 avril 1880 autorisa, aux frais de l'Etat, les travaux nécessaires à la submersion de 7.000 hectares de terrains plantés en vignes, le long du Canal du Midi.

La loi du 4 avril 1882 pourvut à la restauration des terrains de montagne.

Enfin, des lois spéciales, au lendemain des grandes calamités naturelles (orages, grêles, inondations, etc.) permirent d'indemniser les agriculteurs d'une partie des pertes qu'ils avaient subies.

En second lieu, la lutte contre les maladies animales et végétales préoccupa aussi le législateur de notre actuelle République.

La loi du 21 Juillet 1881 créa de toutes pièces la police sanitaire des animaux. Un Comité consultatif des épizooties fut fondé pour veiller à l'application des dispositions édictées par cette loi.

Des crédits étaient prévus au budget pour indemniser les propriétaires de bestiaux abattus par ordre des autorités locales.

Rien que pour la tuberculose, ces indemnités passèrent de 103.924 francs (1898) à 839.210 francs (1904).

Contre la fraude

C'est surtout contre la fraude dans les engrais et les produits alimentaires que le Gouvernement de la République concentra ses efforts. Chacun sait, en effet, le mal que fait la fraude au paysan.

L'Empire aussi s'en aperçut, mais il ne fit rien pour conjurer la fraude. Il se borna à constater le mal. Et le laboureur, abusé, n'eut pas un mot contre cette impéritie ! Il devait payer cher, plus tard, cette confiance aveugle.

Après avoir fait adopter une série de mesures propres à empêcher certaines falsifications (lois du 14 août 1889, du 6 Juillet 1890, du 6 avril 1897, sur les vins ; loi du 6 juillet 1904 sur la fabrication à Paris des bières et cidres) ; l'Etat codifia sa solicitude alimentaire en un texte qui, voté en mai 1905, institua, selon l'heureuse expression de M. RUAU, la loi dite " de l'aliment pur " pour la répression de la fraude.

Mais il ne suffit pas de récolter et de produire, il faut vendre. Voici comment l'Etat y pourvut.

Pour faciliter la vente des produits agricoles.

Ce fut, à la fois, en développant d'une façon intense le réseau des voies et chemins et en réformant les néfastes tarifs douaniers du second Empire.

En 1860, en dehors de quelques kilomètres de voies ferrées, il n'y avait, en France, que 36.000 kilomètres de routes, 10.000 kilomètres de fleuves et canaux navigables, sur lesquels transitaient à peine 1.800 millions de tonnes de marchandises.

Dès 1879, le gouvernement républicain classa le réseau du chemin de fer d'intérêt général 181 lignes nouvelles qui permirent aux récoltes de trouver des débouchés ailleurs que dans les foires voisines du centre de production.

Alors qu'en dix huit ans l'Empire, qui traversait cependant une periode de remarquable prospérité, n'arriva à construire que 12.000 kilomètres de voies ferrées, la République, aussitôt après nos désastres en huit ans seulement, de 1872 à 1880, en construisant plus de 10.000.

Ce ne fut pas tout.

Le tarif général des douanes, élaboré par les lois des 7 et 8 Mai 1881 assura cette protection de l'agriculture que l'Empire avait systématiquement négligée. Les lois de 1885 et 1892 continuèrent cette œuvre de protection rurale.

Les résultats furent vite appréciables.

En 1900, les statistiques douanières signalèrent un excédent d'exportation de 100 millions sur les produits alimentaires alors qu'en 1884 c'était les importations qui dépassaient les exportations de 441 millions.

Mais il ne suffisait pas d'améliorer les conditions de production agricole. Il fallait que le paysan se tint au courant du progrès moderne, pour ne pas être dépassé, submergé, pour pouvoir lutter, sans perte, contre les grandes exploitations agricoles.

(A suivre)

Chronique Électorale

CHATEAU-ARNOUX

Elections législatives — Dimanche, 29 mars, à 8 heures et demie a eu lieu dans notre commune une réunion publique et contradictoire donnée par le citoyen Raoul Anglès, candidat du parti radical et radical-socialiste aux élections législatives. Elle s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité :

« Les électeurs de la commune de Château-Arnoux réunis à l'hôtel Perrymond, au nombre de 150, après avoir entendu les explications et le programme nettement républicain du citoyen Raoul Anglès, acclament sa candidature et s'engagent à la faire triompher aux élections du 26 avril 1914 ».

VOLONNE

Le citoyen Raoul Anglès, a fait au café du Cours, une conférence électorale qui a été pour lui l'occasion d'un véritable triomphe.

Pendant une grande heure, sans le secours d'aucun manuscrit, il a exposé avec beaucoup de clarté les articles essentiels du parti radical et radical-socialiste.

Plus de deux cents électeurs ont suivi attentivement les explications du candidat qu'ils n'ont interrompu que pour l'applaudir vigoureusement.

Deux choses les ont surtout impressionnés et conquis ; la noble franchise républicaine de son langage et son profond souci de la bonne renommée des Basses-Alpes.

Aussi est-ce au milieu de l'enthousiasme général que l'ordre du jour suivant a été mis aux voix et adopté à l'unanimité moins deux voix : « La majorité des électeurs Volonnais présents à la salle du Cours, satisfaite des déclarations franches et loyales, du programme politique et économique du citoyen Raoul Anglès, acclame sa candidature Bas-Alpine et engage vivement tous les électeurs de la commune à voter le 26 avril pour le candidat du pays ».

La séance a été levée aux cris répétés de Vivent les Bas-Alpins ! Vive la députation aux Bas-Alpins !

VALERNES

Il n'est pas à craindre que notre commune qui a toujours montré une si remarquable compréhension du devoir Bas-Alpin se détourne de la voie qu'elle a toujours suivie.

Aussi a-t-elle accueillie avec une joie profonde la candidature du citoyen Anglès qui évoque l'époque où nous luttions, avec plus de courage que d'espoir, contre le flot des candidatures exotiques.

La visite du candidat du pays ne pouvait donc que nous faire plaisir et nous procurer l'agréable émotion du soldat à la vue du chef qui doit le conduire au combat.

Son langage, du reste, fût tel que nous le souhaitions, d'une netteté parfaite sur les questions politiques et économiques, respectueux pour les croyances et pour les opinions, chaleureux pour ses compatriotes et courtois à l'égard de ses adversaires.

Mais il est un point sur lequel nous désirions avoir des renseignements précis, pour couper court aux interprétations inexactes ; nous voulions savoir à qui nous étions redevables du bureau de poste que le gouvernement de la République vient de créer dans notre commune.

Documents en mains, le candidat du pays, a prouvé d'une manière irréfutable, la part qu'il avait prise à cette mesure d'utilité communale que nous attendions vainement, depuis bien des années.

Faut-t-il ajouter quelles conclusions les électeurs de Valernes ont tiré du service rendu par le citoyen Anglès, et quelles espérances ils fondent sur son entrée au Parlement ?

Courrier de la Mode

Quant on se plaint du dépeuplement des campagnes on ne réfléchit pas toujours que la cause première est surtout l'antipathie de la femme pour tous les endroits n'ayant ni spectacles, ni concerts, ni magasins de modes, ni lieux de réunions où elle puisse *paraître* et se *faire voir*. Et beaucoup de jeunes filles, élèves des pensions privées, des couvents ou des lycées de l'Etat, préfèrent le célibat à la vie pourtant si saine, si charmante de la fermière coloniale qui n'a qu'à commander à une armée de domestiques des deux sexes et qui ne connaît que le résultat financier des travaux de la ferme, sans fatigues ni pénibles travaux pour elle. Et cette vie est si belle cependant, si pleine de bonheurs imprévus qu'on se demande pourquoi elle ne trouve pas plus d'enthousiastes parmi nos filles si éprises de sports, de vie large et facile dans des pays encore inconnus, où l'on peut découvrir mille merveilles.

Mais de toutes les merveilles humaines la femme n'apprécie que celle de la mode, pourtant baroque parfois.

En effet « Mère des Grâces » je trouve avec vous que trois grandes jeunes filles, de 16 à 20 ans et si différentes d'allure, de tournure et de goût que les vôtres, soient bien difficilement *habillables* d'une façon absolument identique — mais il est très admis aujourd'hui que des sœurs peuvent très bien ne pas ressembler à un pensionnat, se vêtir chacune à leur goût personnel et vous ne serez nullement « frondeuse » croyez le en vous contentant de guider leur choix vers les modes rationnelles sans exagération ni extravagance. La jeunesse possède tant de charmes qu'il suffit de laisser s'épanouir librement !

A l'aînée je conseillerai de préférence comme teinte les rouges francs si à la mode ou les bleus dérivés du bleu de France, depuis le bleuet jusqu'au bleu ciel de mer. Ce sont là les nuances qui feront le mieux ressortir son teint mat et ses yeux noirs. — A la seconde toutes les teintes puisque les cheveux roux, brun fauves que vous me décrivez s'accommodent de tout, elle n'a qu'à suivre son goût. Quant à la mignonne blondinette de 16 ans qui termine ce joli trio elle se trouverait bien de prendre elle aussi du bleu, mais d'une teinte moins accentuée, bleu pervenche, bleu lin, bleu turquoise — enfin un bleu lavé, teinté de vert, d'une nuance indéfinissable qui semble créé tout exprès pour s'allier au teint pur et transparent qu'elle possède et à l'or pâli de sa chevelure ; quant aux façons il n'en est qu'une d'admissible pour les costumes dont vous me parlez c'est le tailleur — mais non plus le tailleur un peu *homme* qui fut longiemps le seul admis mais des tailleurs fantaisistes parmi lesquels, pour l'été, la veste ouverte entièrement et dont les devants se prolongent en une souple ceinture nouée derrière à mi-jupe, seront la grande nouveauté du printemps et sont d'allure très jeune. — J'espère que ces détails vous tireront de peine et en tous cas je reste à votre entière disposition pour plus amples détails si besoin est. Surtout n'oubliez pas que de 16 à 20 ans les robes ne doivent être ni trop longues ni trop courtes — la longueur normale est à la cheville — légèrement au-dessus pour 16 ans quand la jeune fille est très petite. mais jamais plus longue, surtout en ce moment où cette longueur est celle qu'adoptent même les jeunes femmes si elles ne sont pas d'un embonpoint trop accentué pour se le permettre. A noter aussi le retour de la toile de lin qu'on retrouve avec plaisir à cause de sa netteté et de sa solidité. Elle fera des tailleurs pratiques et légers pour la demi saison.

J. ERARD.

Pour tous renseignements sur tous sujets, mode, littérature, art, commerce, finance, soins de ménage et de beauté, s'adresser à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-sous Bois (Seine).

Trouvé dans notre boîte à lettres.

Sonnet au Fort

Sur l'antique cité, aux toits gris, qui sommeille.
Au bord de la Durance, aux flots torrentueux,
Le vieux Fort, orgueilleux malgré les siècles, veille,
Défiant les outrages du temps irrespectueux.

C'est, sur l'âpre rocher, l'angle aigu des murailles,
Les arcades voûtées, soutenant les hauts murs,
La tour carrée ; et puis la « Guérite du Diable »
Suspendue dans le vide, sous le grand ciel d'azur.

Et quand, au crépuscule, un voyageur s'attarde
A contempler le fort, il voit, par certains soirs,
Une silhouette blanche, accoudée, qui regarde :

Pensivement penché auprès d'une échaugu ette,
C'est un soldat qui songe et qui semble re voir
Dans la nuit qui descend, un noir sarrasin qui guette.

Sisteron, 29 Mars 1914.

Maurice YNOB.

ETAT-CIVIL

MARIAGE

Matheron Virgile-Gaston, voiturier et Bonnet Marie-Louise Anna.

DÉCÈS

Ailhaud Juliette-Rosalie, 17 ans, rue Porte-Sauve.

Chronique Locale

SISTERON

Le temps en Avril. — La météorologie du mois d'avril 1914 nous donnera des courbes barométriques concaves avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie entre le 2 et le 4 ; entre le 8 et le 10 ; entre le 16 et le 18 ; entre le 23 et le 26.

Des forts courants atmosphériques peuvent se produire entre le 2 et le 5 ; entre le 8 et le 12 ; entre le 25 et le 29.

Justice de Paix. — M. Reymond est nommé suppléant de la justice de paix à la Motte-du-Caire, en remplacement de M. Bernard, démissionnaire.

Société électrique de Digne. Tirage d'Obligations. — Les Obligations de la Société portant les numéros 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 207 sorties au tirage seront remboursées à cinq cents francs au siège social à Digne à partir du premier mai 1914.

Assises des Basses-Alpes. — L'immoralité de l'affaire soumise mardi au jury avait motivé des débats à huis clos.

Le nommé Clarionne Sébastien est accusé d'avoir commis à Seyne plusieurs attentats à la pudeur sur des fillettes âgées de moins de treize ans. Il est condamné à *deux ans de prison et aux frais envers l'Etat.*

Séance de Tir. — Nous annonçons avec plaisir que la Société de Tir de "Sisteron-Vélo" reprendra ses séances le lundi de Pâques au stand de la Maisonnette.

Chacun se rappelle que les séances de tir que cette Société donnait l'année dernière étaient régulièrement suivies par une foule d'amateurs, d'autant plus que le lieu choisi devient au printemps l'endroit préféré des promeneurs.

Emprunt Départemental. — Le départemental des Basses-Alpes vient d'être autorisé à emprunter, à un taux d'intérêt ne pouvant dépasser 4,10 0[0, une somme de 122 000 remboursable en 25 ans, à partir de 1915 et exclusivement applicable aux travaux des chemins vicinaux.

Aux termes du même décret, le département des Basses-Alpes est autorisé à s'imposer extraordinairement à partir de 1915 de 81 centièmes de centimes pour faire face au remboursement de l'emprunt ci-dessus.

Soirée artistique. — Jeudi soir, le Cercle Républicain offrait à ses membres et à leurs familles une audition de l'excellent comique Jazu et d'un agréable diseur qui l'accompagnait.

De neuf heures à minuit, ces deux artistes régalèrent leur auditoire composé, en partie, de gracieuses dames et demoiselles, d'un certain nombre de chansonnettes, monologues, saynètes militaire, qu'ils surent interprêter avec beaucoup de brio.

En présence du succès bien mérité qu'ils ont obtenu, nous espérons qu'il nous sera bientôt loisible de les applaudir de nouveau.

© VILLE DE SISTERON

A nos lecteurs. — ous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la maison

CONCHY ET JUSTET

Avenue de la Gare et Rue Droite

— SISTERON —

bien connue dans la région pour sa compétence mécanique vient d'organiser la location d'automobiles comme complément à son industrie.

En outre des voitures confortables à 4 et 6 places, la maison **Conchy et Justet** met en location des voitures pour le transport économique, d'un seul voyageur au prix de 0.25 c le kilomètre.

On peut dore et déjà s'adresser soit Avenue de la Gare, soit rue Droite.

A VENDRE

UNE CAMPAGNE

sise au quartier du grand prés à Vilhose, près Sisteron, comprenant amandiers, noyers, vignes, mûriers, vague, bois, bruyères, instruments aratoires et capitaux, d'une contenance de 86 hectares.

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements s'adresser à Me ROUBAUD, notaire à Sisteron.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Maladies de Printemps

Les rhumes, les bronchites même se déclarent souvent avec les premiers beaux jours. Les accès d'asthme augmentent de fréquence et d'intensité. Aussi, rappelons-nous aux malades un remède incomparable : la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Boul. Magenta, à Paris.

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

Fêtes de Pâques à Rome

Billets d'aller et retour spéciaux, 1e 2e et 3e classes, à prix très réduits, délivrés du 29 mars au 9 avril 1914, au départ de toutes les gares du réseau.

Validité des billets : 30 jours (dimanches et fêtes compris) avec faculté de prolongation d'une période unique de 15 jours moyennant supplément.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. ; trois arrêts au choix en Italie, tant à l'aller qu'au retour.

Délivrance des billets, à première demande, par la gare ci-après et sur demande faite 48 heures à l'avance dans les autres gares.

VALENCE A ROME :

Viâ Grenoble, Modane : Première classe, 127 fr. 95 ; 2e classe, 89 fr. 80 ; 3e classe, 58 fr. 95.

Viâ Arles, Marseille, Vintimille : 1re classe, 146 fr. 05 ; 2e classe, 101 fr. 75 ; 3e classe, 66 fr. 50.

LA HERNIE

Toutes les personnes atteintes de hernies qui ont en vain essayé les bandages de tous systèmes obtiendront à coup sûr le **soulagement** et la **réduction radicale** de leur infirmité en portant le nouvel **Appareil Pneumatique sans ressort** inventé par le grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE.**

Il y a pour tous **un intérêt vital** à assurer la contention **intégrale** de leur infirmité au moyen de cet incomparable appareil **qui supprime la hernie** en rendant au blessé toute sa vigueur et toutes ses capacités de travail.

Recommandés par plus de 5.000 Docteurs-médecins, portés par plus de deux millions de blessés, les appareils **CLAVERIE** ont provoqué de nombreuses guérisons et des **milliers d'attestations enthousiastes.**

Dans notre contrée notamment ou la personnalité de **M. CLAVERIE** est depuis longtemps connue et hautement appréciée, nombreux sont les blessés qu'il a délivrés à tout. jamais des **souffrances**, des **inquiétudes** et des **misères** causées par cette déplorable infirmité.

C'est pourquoi nous sommes **heureux** de rappeler la présence dans notre **région** du renommé Spécialiste qui fera l'application de ses appareils perfectionnés en donnant à chacun tous conseils et renseignements désirés, de 9 h. à 5 h. à :

DIGNE, Dimanche 5 Avril, Hôtel Rémusat;

FORCALQUIER, Lundi 6 Avril, Hôtel Lardeyret.

SISTERON, Mardi 7 Avril, Hôtel des Acacias.

VEYNES, Vendredi 10 Avril, Hôtel Dousselin.

« **CEINTURES-MAILLOTS** » **CLAVERIE** pour tous les Déplacements des Organes chez la Femme (**Hernies ombilicales, Descentes et Déviations de la matrice, Rein mobile, etc.**)

Cacao à l'Avoine Bastide

DEJEUNER EXQUIS

Fortifiant *Reconstituant*

Bulletin Financier

Le marché est en réaction nouvelle, lourd et sans affaires.

Le 3 0|0 revient à 86.35.

Les Fonds d'Etats étrangers sont hésitants : Extérieure 89.50 ; Turc 83.35 ; Consolidé russe 89.45.

Les Etablissements de crédit sont lourds et délaissés : Crédit Lyonnais 1644 ; Société Générale 813.

Peu d'affaires en valeurs de traction et d'électricité.

Baisse nouvelle des industrielles russes : Briansk 436 ; Toula 985.

Le compartiment cuprifère est dénué d'activité ; Rio 1798.

Les valeurs de caoutchouc sont relativement soutenues : Malacca 133.50.

Les diamantifères et les mines d'or sont indécises : de Beers 464.

Les titres de pétrole sont lourds : Naphte 574 ; Bakou 1859.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Etude de Me Pierre BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes).

A LOUER

un

jardin avec bâtiment

habitable, sis au quartier du Gand.

S'adresser à Me BOREL, chargé de louer.

MAUX DE DENTS
NEVRALGIES
REFRODISSEMENTS

guérison prompte par l'**Emplâtre de Ribiers** (H-A). Se trouve en vente à 0,60 c. à la pharmacie **Blanc**, suc^r de Ferrand, rue de Provence Sisteron

HUILES d'Olives nouvelles, garanties pures

Huile de table, huile douce, Cafés verts et torréfiés de choix.

M. A. REYNIER, propriétaire négociant, 54 et 51, Rue Droite, à Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'il peut livrer les huiles d'olives nouvelles à partir du 1 janvier

Vente gros et demi gros.

l'Imprimeur Gérant : Pascal LIEUTIER

FOURNITURES GÉNÉRALES

pour Maçonnerie et Menuiserie

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS DE TOUTES PROVENANCE

ENGRAIS CHIMIQUES

C. CONIS ET BAILLE

Paul CONIS, successeur

— SISTERON (Basses-Alpes) —

PRODUITS ALIMENTAIRES
HYGIÉNIQUES ET DE RÉGIME

du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc,. etc.

Détail **DÉPOT RÉGIONAL** **Gros**

Confiserie C. BROUCHON, rue Saunerie, Sisteron

ED. RAVOUX,

Grand'Place, 21, SISTERON

TOILES ET NOUVEAUTÉS

Ancienne Maison ESTELLON fondée en 1830

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Paiement de Coupons,
Ordres de Bourse au comptant,
Souscription aux émissions.

Cycles,

Automotos,

Motos

La grande marque HEROINE du TOUR DE FRANCE 1913 avec PETIT BRETON organise pour 1914 une Course Départementale avec nombreux prix dont deux vélos *Automoto*.

Les bicyclettes *Tour de France*, émail riche violine, filets or, moyeux démontables, sont les plus solides, les plus souples, les plus douces.

Agent général pour les B-A
Louis BOURRILLON
mécanicien
Saint-ANDRÉ-les-ALPES

5 types de Motos

TOURISTE - LUXE - SPORT

CONFORT

SOLIDITÉ - ELÉGANCE

Nouveau garage avec atelier et ouvrier spécialiste

ON DEMANDE DES AGENTS - CATALOGUE ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 26, Rue d'Enghien, PARIS.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'**Alcool de Menthe**
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête de Cœur, d'Estomac. *C'est aussi le* ***Dentifrice*** *le plus* ***économique.***
Son usage quotidien préserve de la
Grippe *et des* ***Épidémies.***
REFUSER LES IMITATIONS

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

GARAGE CENTRAL

Ancienne Maison HONNORAT Jeune

PIERRE BUÈS, SUCCESSEUR

Rue de Provence — SISTERON

Adresse Télégraphique : BUÈS - AUTOS - SISTERON

TÉLÉPHONE N° 2

LOCATION D'AUTOMOBILES

Prix très Réduits

Voitures pour Malades —o— Essence, Huiles, Graisse

Atelier de Réparations pour Autos & Cycles

Stocks complets de Pneus "CONTINENTAL"

« « « "GOODRIHS"

BICYCLETTES - MOTOCYCLETTES - AUTOMOBILES

ACCESSOIRES DIVERS

Pneus et Chambres à Air

"CONTINENTAL" pour Cycles

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-02

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœ
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torreflées
Flocons mousseline d'avoine

Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crème mousseline d'avoine
Crème mousseline d'orge
Crème mousseline de riz
Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON